

Compte-rendu du Conseil de l'ESPE de l'Académie de Limoges
Réuni le 05 décembre 2018

Liste des membres ayant voix délibérative présents ou représentés

M.	ALLEE	Vice-Président C.A.
M.	CHEVALIER	M2 – Maths Limoges
Mme	DEBELLUT	PE M2 - Guéret
M.	DOBBELS	PRCE – ESPE de l'académie de Limoges
M.	GALLOIS	PE M1 - Guéret
M.	GRATADOUR	Doyen des IEN du 1 ^{er} degré
Mme	LABORIE	ADJAENES
Mme	LEGROS	MC – ESPE de l'académie de Limoges
M.	LEOPOLDIE	IEN-DAFPEN de l'académie de Limoges
M.	LORENZO	PRCE – ESPE de l'académie de Limoges
M.	MADELMONT	ATRF
Mme	MAUD	Inspecteur d'Académie - IPR
Mme	MAZAUD	PE M1 - Guéret
M.	MOYON Marc	MC – ESPE de l'académie de Limoges
Mme	NOUHAUD	Directrice Ecole d'application
Mme	PAULIAT	DU parcours adapté PE - Guéret
Mme	PERROT	PRAG - ESPE
M.	PÉTREAUULT	Président du Conseil d'Ecole
M.	REBET	Principal Collège de Saint Sulpice Laurière
Mme	ROUGERIE-FROIDUROT	Directrice – Ecole primaire Léon Berland - Limoges
Mme	TORRE	Vice-Présidente du CFVU
M.	WEIL	PR – ESPE de l'académie de Limoges
Mme	ZERROUKI	PR FST de l'Université de Limoges

Liste des membres ayant voix consultative présents

Mme	BOUSSELY	Directrice adjointe – ESPE de l'académie de Limoges
Mme	CAPERAN	Responsable administrative ESPE de l'académie de Limoges
Mme	DUFOSSE	Directrice adjointe – ESPE de l'académie de Limoges
Mme	DUPUY	Chargée de mission Communication
Mme	GANDOIS	Directrice du SCD
Mme	FLOREANI	Représentante du SCD
Mme	ISIDORE	Responsable scolarité ESPE de l'académie de Limoges
M.	MIGOZZI	Directeur de l'ESPE

M. MIGOZZI, directeur de l'ESPE (Ecole Supérieur du Professorat et de l'Education) de l'académie de Limoges annonce que le président du conseil d'école n'ayant pas encore été

renouvelé, c'est Mme NOUHAUD, directrice d'école d'application qui en tant que doyenne d'âge, présidera la séance, comme le stipule le règlement intérieur de l'école.

I. Approbation du compte rendu du 7 novembre 2018

Mme NOUHAUD, demande s'il y a des observations concernant le compte rendu du 07 novembre 2018.

Nombre de votants	23	Pour	18	Contre	0	Abstention	5
-------------------	----	------	----	--------	---	------------	---

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

II. Election du président du conseil d'école de l'ESPE

M. MIGOZZI accueille la nouvelle représentation du C.E. (Conseil d'Ecole). Il explique que dans un contexte « mouvant », toutes les universités intégratrices d'une ESPE ont été destinataires d'un courrier mi-octobre les incitant à dérouler la procédure de renouvellement des C.E. et cela, même si certaines hypothèques pèsent sur l'existence même des ESPE. En effet, au début du printemps, doit être présentée devant le parlement, la loi « école de la confiance » dans laquelle les ESPE seraient renommées INSP (Institut National Supérieur du Professorat). Cette loi prévoit que les directeurs ou directrices ne soient plus proposés aux deux ministères de tutelle par le CE mais proposés par un comité de sélection co-présidé par le ou la président.e de l'université et le ou la recteur ou rectrice.

Dans l'attente de la mise en place de cette nouvelle procédure, le ministère a décidé de recourir au dispositif d'administrateur provisoire. Pour l'ESPE de l'académie de Limoges, c'est le nom de M. Marc MOYON qui est remonté au ministère.

Le vote du budget, repoussé lors du dernier CE, ne pourra avoir lieu que quand le C.E. sera complet, c'est-à-dire, quand les 4 personnalités extérieures seront désignées et que le président sera élu parmi les 7 représentants de Mme la rectrice.

M. MIGOZZI propose d'élire la présidente ou le président du CE avant la désignation des quatre personnalités extérieures.

Auparavant M. MIGOZZI propose un tour de table afin que tous les membres de ce nouveau C.E. se connaissent.

Il est procédé au vote à l'urne et à bulletin secret en indiquant sur le bulletin l'un des 7 noms parmi les personnalités désignées par la rectrice.

Nombre total de votants : 23

Bulletins indiquant le nom de M. PÉTREULT : 23

M. PÉTREULT est donc élu en tant que président du C.E.

M. PÉTREULT remercie les membres du C.E. de la confiance témoignée. Il rappelle l'importance des ESPE qui doivent avoir comme objectif de donner aux futurs enseignants d'aimer bien faire leur métier.

III. Désignation des 4 personnalités extérieures

M. MIGOZZI rappelle qu'en 2013, il avait paru important, d'associer au C.E. un représentant des associations de l'éducation populaire, partenaire de l'école. Mme MAGNE, professeur des écoles, représentante des CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active) siégeait lors des derniers C.E. Son mandat est renouvelable pour cinq ans et elle est candidate pour continuer à siéger dans ce conseil.

M. PÉTREULT met la candidature de Mme MAGNE au vote

Nombre de votants	23	Pour	23	Contre	0	Abstention	0
-------------------	----	------	----	--------	---	------------	---

La candidature de Mme MAGNE est adoptée à l'unanimité.

M. MIGOZZI présente la candidature de Mme DEMESY, directrice adjointe du Lycée des Vaseix, représentante de l'enseignement agricole.

M. PÉTREULT met la candidature de Mme DEMESY au vote

Nombre de votants	23	Pour	23	Contre	0	Abstention	0
-------------------	----	------	----	--------	---	------------	---

La candidature de Mme DEMESY est adoptée à l'unanimité.

M. MIGOZZI présente la candidature de Mme CORET, maîtresse de conférences en science du langage à l'ESPE de Poitiers. Mme CORET siégeait également dans l'ancien conseil d'école.

M. PÉTREULT met la candidature de Mme CORET au vote

Nombre de votants	23	Pour	23	Contre	0	Abstention	0
-------------------	----	------	----	--------	---	------------	---

La candidature de Mme CORET est adoptée à l'unanimité.

M. MIGOZZI présente la candidature de Mme MARITAUD, représentante de CANOPE, partenaire de l'ESPE et occupant du site. M. MIGOZZI voit dans cette candidature un intérêt

à mieux collaborer au bénéfice de la formation initiale et continue des personnels de l'Education Nationale.

Mme TORRE, vice-présidente de la CFVU (Commission de la Formation et de la Vie Universitaire) ajoute que l'université est en train de monter un partenariat avec CANOPE qui est aussi membre de la même COMUE (Communauté d'Université et d'Etablissement).

M. LEOPOLDIE, I.E.N. – DAFPEN de l'académie de Limoges, demande s'il y a eu un échange au niveau de la Nouvelle Aquitaine.

Mme TORRE répond qu'une réunion s'est tenue il y a une quinzaine de jours en présence du représentant de CANOPE Nouvelle Aquitaine.

M. PÉTREULT met la candidature de Mme MARITAUD au vote

Nombre de votants	23	Pour	23	Contre	0	Abstention	0
-------------------	----	------	----	--------	---	------------	---

La candidature de Mme MARITAUD est adoptée à l'unanimité.

IV. Questions diverses

Mme LEGROS souhaiterait connaître l'avancement de la réforme des ESPE et de la formation.

M. LORENZO demande un point sur le fonctionnement de la BU (Bibliothèque Universitaire) de l'ESPE.

M. MIGOZZI informe les membres du C.E. sur l'avancée du projet de loi.

Il dit qu'actuellement personne ne sait quelle sera la place, ni la teneur des concours de recrutement. En revanche, le rapport demandé à Monique RONZEAU et à Bernard SAINT GIRONS a été remis au ministre il y a environ un mois mais personne d'autre que le ministre n'en a eu connaissance. La plus grande incertitude plane sur le découplage ou pas des concours du 1^{er} et du 2^d degré dans les cursus. Ce qui semble être privilégié par la DEGESCO (Direction Générale de l'Enseignement Scolaire) et la DGRH (Direction Générale des Ressources Humaines) du ministère de l'éducation nationale serait que le concours pour le professorat des écoles soit placé en fin de L3 (3^{ème} année de licence) et le concours pour les professeurs de lycée et collège, en fin de M2 (Master 2^{ème} année).

Ce qui est certain c'est que le cadre national de formations de 2013 va faire l'objet d'un texte de recadrage. 2 ou 3 annexes spécifieront les prescriptions liées au 1^{er} et au 2nd degré.

Pour l'instant, aucun des documents connus ne porte sur la 3^{ème} mention « encadrement éducatif ».

Ces documents de travail peuvent être communiqués aux personnels et le R-ESPE (Réseau National des ESPE) est invité à faire part de ses remarques.

Ce qui est encore en gestation, c'est un texte sur les attendus pour l'entrée en Master ainsi qu'un texte sur les attendus pour l'entrée dans le métier, c'est-à-dire à la fin du Master. Ces documents doivent être présentés au CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) en janvier.

Le ministère est déterminé à ce que les prescriptions en terme de volume horaire soient appliquées aux maquettes des Master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation) dès la rentrée 2019. Dans cette perspective, les maquettes actuelles du Master MEEF 1^{er} degré de Limoges pourraient être significativement révisées.

On attend que les ESPE interviennent davantage dans la Formation Continue des enseignants. Un groupe de travail a été mis en place pour produire des prescriptions. Ce groupe va s'appuyer sur le travail expérimental mené au sein des académies de Paris, Versailles, Créteil et Grenoble autour de deux outils « Muse » et « Astuce ». Le ministère va également mettre en place un contrat de préprofessionnalisation s'inscrivant dans le cadre législatif des A.E.D. (Assistants d'Education) avec un régime spécifique permettant à ses bénéficiaires de se voir confier en 3^{ème} année des cours en responsabilité.

Concernant le CRPE (Concours de Recrutement de Professeurs des écoles), il continuerait à être organisé sur le périmètre des académies actuelles au moins jusqu'en 2022.

M. MIGOZZI précise que les nouveaux concours de recrutement ne devraient pas être mis en œuvre avant la rentrée 2021.

M. LORENZO demande des informations sur les nouveaux horaires de la BU de l'ESPE annoncés par mail hier au soir.

Mme GANDOIS, directrice du SCD (Service Commun de la Documentation), rappelle que les effectifs sont passés de 5 ETP (Equivalent Temps Plein) en 2016 à 2.6 ETP.

En juin 2018, la convention datant de 11 ans avec le CRDP puis avec CANOPE a été dénoncée et le personnel de catégorie A qui travaillait à la BU rappelé auprès de CANOPE.

Elle ajoute que les agents des autres BU ne peuvent pas être redéployés car toutes les BU ont été impactées par les gels de poste.

La BU de l'ESPE sera donc fermée 1.5 jours par semaine. Les dates de fermetures ont été décidées en fonction de statistiques de fréquentation pour pénaliser le moins possible les usagers

La BU sera donc fermée les lundis toute la journée et les mardis matin.

M. MOYON souhaiterait des valeurs plus relatives et demande le taux de fréquentation de toutes les BU de l'université. Il souligne qu'il y a iniquité entre les étudiants.

M. LORENZO précise que les FS (Fonctionnaires Stagiaires) sont affectés soit en début, soit en fin de semaine et que l'équité entre les FS ne sera pas respectée si l'on s'en tient aux propositions du SCD.

Mme BOUSSELY ajoute que la fermeture de deux jours consécutifs en début de semaine posera problème aux FS ayant cours à l'ESPE en début de semaine.

Mme TORRE dit que le SCD s'est trouvé sous la contrainte mais qu'il faut réfléchir à d'autres jours de fermeture. Le prochain CE du 19 décembre pourrait être l'occasion de présenter une solution réfléchie. Elle ajoute que CANOPE peut ouvrir un espace de travail aux FS même si cela ne résout pas le problème d'accès à la documentation.

Mme LEGROS s'étonne que CANOPE retire un personnel.

Mme TORRE explique que les missions de CANOPE ont changé.

Mme LEGROS souhaite savoir si la gratuité accordée par le SCD à tous les enseignants de l'académie va perdurer.

Mme TORRE répond qu'une discussion est en cours.

M. PÉTREULT suggère de constituer un groupe de travail entre l'ESPE et le SCD pour envisager un rééquilibrage des jours ouvrés.

M. ALLÉE propose de travailler en concertation au-delà des indicateurs quantifiés en se basant sur la nature des usagers de la BU.

Mme GANDOIS ajoute que les heures de monitorat étudiant ont triplé entre janvier et juin 2018 pour pallier le manque de personnels à la BU mais que ces heures sont payées sur le budget du SCD.

M. PÉTREULT propose de mettre à l'ordre du jour du prochain CE les propositions du groupe de travail concernant l'organisation de la BU de l'ESPE.

M. MOYON demande si le problème des BU est le même sur les sites distants.

Mme GANDOIS répond qu'à Guéret et à Tulle, les directeurs de CANOPE, contrairement à Limoges, n'ont pas repris leurs personnels.

M. MIGOZZI dit qu'il y a un souci sur Guéret.

Mme GANDOIS répond que depuis octobre, il n'y a plus de BU à Guéret. Que des travaux doivent être programmés pour réimplanter le SCD.

M. ALLÉE précise qu'en attendant les travaux, le personnel de CANOPE et celui du SCD ont décidé de partager l'espace pour que la BU puisse être de nouveau accessible aux étudiants.

M. PÉTREULT demande s'il y a d'autres questions.

M. MOYON demande à ce que la composition du COSP (Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique) soit mise à l'ordre du jour du prochain CE.

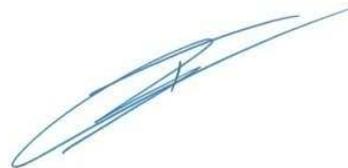
Les membres du CE n'ayant plus de question le Conseil d'Ecole est clos à 19h05.

Le Président du Conseil de l'ESPE
de l'académie de Limoges



Gilles PÉTREULT

Le secrétaire de séance



Isabelle CAPERAN